

**6 Économie**

Cour des comptes

# Prestation de serment de 7 agents comptables publics

FA.

Libreville/Gabon

**NOMMÉS** dernièrement en Conseil des ministres, 7 agents comptables publics ont prêté serment, le lundi 25 juillet, devant la Cour des comptes réunie en audience solennelle dans la salle d'apparat du Palais de justice de Libreville.

La cérémonie s'est déroulée en présence du premier Président de la Cour des Comptes, Gilbert Ngoulakia, et du ministre délégué auprès du ministre du Budget et des Comptes Pu-



Photo : F.A.

L'inspecteur central du Trésor, Ngosso Moussossa Marie Yvonne, prêtant serment au Palais de justice.

blics, Noël Mboumba. Avant de prêter serment, le procureur général près de la Cour des comptes, Charlotte Mpaga, au nom

du ministère public, a exhorté les agents comptables à rester attaché à la loi dans l'exercice de leurs fonctions.



Photo : F.A.

Une photo en souvenir de la cérémonie de prestation de serment des 7 agents comptables publics.

« Les serments professionnels ne sont ni anodins, ni de simples formalités. Ce sont des actes graves, très impor-

tants et pouvant entraîner des conséquences fâcheuses », a-t-elle insisté avec fermeté. Le Premier Président de la

Cour des Comptes a, quant à lui, rappelé aux imprégnés la responsabilité qui est dorénavant la leur dans la tenue de la comptabilité de l'État.

« La formule du serment que vous venez de prêter résume les exigences de votre statut et de vos fonctions. Car jurer de servir l'État avec fidélité et jurer de se conformer aux lois et règlements, c'est en définitive, garantir au peuple gabonais une bonne gouvernance financière en étant prudent et rigoureux dans la gestion des deniers publics », a indiqué Gilbert Ngoulakia.